

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 janvier 2022

RELATIVE AUX LOIS DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE (N°4495) - (N°
4924)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 43

présenté par
M. Mesnier

ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 48, supprimer le mot :

« prévues »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel